

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 6 juillet 2022, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-093

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022

2022-07-094

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2022

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 1^{er} juin 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

- 5.1 MRC La Haute-Yamaska
 - 5.1.1 La MRC Haute-Yamaska crée le Guide d'événement écoresponsable pour une saine gestion des matières résiduelles;
 - 5.1.2 MRC Haute-Yamaska – Concours bandes riveraines;
- 5.2 Ministère des Transports
- 5.3 MAMH
- 5.4 Bureau de la députée et ministre, Madame Isabelle Charest;
Annonce de plus de 5 M\$ pour l'entretien du réseau routier local de sa circonscription de Brome Missisquoi;
- 5.5 Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Estrie –
Hausse des cas de maladies transmissibles par les tiques;
- 5.6 MAPAQ – Grippe aviaire

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1. Annulation de la séance du 3 août 2022

2022-07-095

ANNULATION DE LA SÉANCE DU 3 AOÛT 2022

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden a adopté lors de la session ordinaire du 6 octobre 2021 un calendrier de la tenue des assemblées pour l'année 2022, lequel prévoit une séance ordinaire le 3 août 2022;

Il est proposé par : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil annule la séance ordinaire du 3 août 2022.

ADOPTÉE

- 6.2 Formation en éthique et déontologie des membres du conseil réélus(es);

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil une copie des attestations de participation de tous les membres du conseil réélus(es) sans opposition lors de l'élection générale du 7 novembre 2021, et ce dans les délais prévus par la loi.

- 6.3 Formation des nouveaux élus en organisation municipale, éthique et déontologie;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil une copie des attestations de participation des nouveaux élus sans opposition lors de l'élection générale du 7 novembre 2021, et ce dans les délais prévus par la loi.

6.4 Impact de rue Haute-Yamaska – demande d’appui;

2022-07-096

IMPACT DE RUE HAUTE-YAMASKA – DEMANDE D’APPUI;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d’appui à son projet présenté au ministère de la Sécurité publique pour le programme de financement des organismes communautaires;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden est favorable à l’implication de travailleurs de rues dans les centres urbains où les besoins sont grandissants;

Pour ces motifs;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyée par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l’unanimité :

QUE le conseil de municipalité du village de Warden appuie la demande de l’organisme Impact de rue Haute-Yamaska faite auprès du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

6.5 Plainte concernant plante envahissante et dangereuse;

Les membres du conseil accusent la réception de la plainte téléphonique reçue concernant les plantes envahissantes et dangereuses dans le secteur du parc McLaughlin, de la piste cyclable et de la rue du pont. Des actions seront prises à ce sujet.

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 30 juin 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 30 juin 2022 indiquant un solde aux livres de 6,842.23\$.

2022-07-097

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 30 juin 2022, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 30 juin 2022, indique des revenus de 552 441.13 \$ et des dépenses de fonctionnement de 264 703.90 \$

7.3 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2022

2022-07-098 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2022

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 30 juin 2022 totalisant 66 307.73 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés 63,574.04

Salaires nets payés : 2 733.69 \$

ADOPTÉE

7.4 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2022

2022-07-099 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2022

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 83 482.00 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 30 juin 2022

nom	description	montant	Total
Goliath Div.Sign.de l'Estrie Inc	signalisation	74,82	74,82
Brault Maxtech	filtre pr usine	288,14	288,14
Automatisation D2E Inc.	entretien informatique-usine	1 402,70	1 402,70
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	4 001,59	
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	574,88	
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	2 984,06	
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	1 701,64	
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	10 922,63	
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	1 790,43	21 975,23
Julie Guilmain	honoraires professionnels	1 115,25	1 115,25
FNX innov Inc.	honoraires professionnels	11 046,23	11 046,23
Tradelco Inc.	fusible	34,38	34,38
Ville de Waterloo	entente service incendie	12 178,80	12 178,80
D.Touchette arp.-géomètre	honoraires professionnels	2 000,00	2 000,00
Hydro-Québec	9 rue du Moulin	32,13	
Hydro-Québec	rue du Réservoir	30,94	
Hydro-Québec	2020 ch.Jones	340,60	403,67
MYRROY Div,Estrie Inc.	balai mécanique	1 557,59	1 557,59
Tamisage Waterloo Enr	trav,nivelage	91,98	91,98
Débroussaillages Roxton Falls Enr.	débroussaillage	563,38	563,38
Sanivac Montréal	toilette chimique	172,46	
Sanivac Montréal	toilette chimique	172,46	344,92
Aquatech	charge eau potable d'avril	1 886,66	
Aquatech	charge eau potable de mai	1 886,66	
Aquatech	charge eaux usées de mars	344,84	
Aquatech	indexation 2022 eaux usées	105,90	
Aquatech	charge eaux usées d'avril	344,84	
Aquatech	charge eaux usées de mai	344,84	
Aquatech	charge eau potable de juin	1 886,66	
Aquatech	charge eaux usées de juin	344,84	7 145,24

Surplus Malouin Inc	fabriquer clef	2,98	
Surplus Malouin Inc	peinture marquage	33,09	
Surplus Malouin Inc	grille pluviale	347,80	
Surplus Malouin Inc	achat de chaine	183,68	567,55
Lettracom Granby	signalisation	137,97	
Lettracom Granby	signalisation	172,46	310,43
Philip Tetrault	achat terrain puits	20 119,86	
Philip Tetrault	frais déplacement	107,00	20 226,86
Jean-Claude Beaumont	M.O. voirie	400,00	
Jean-Claude Beaumont	M.O. ajustement pluvial	180,00	580,00
Sylvain Veilleux	entretien de la pelouse	493,44	493,44
Signal services Inc.	signalisation	673,84	673,84
Pouliot Équip.de Bureau	entretien photocopieur	245,83	245,83
	frais de poste		
Blanchard Serge	recommandés	161,72	161,72
			83 482,00

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie de juin 2022;

8.2 Bulletin d'information policière de la Sûreté du Québec;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les bulletins d'information policière provenant de la Sûreté du Québec.

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Octroi du contrat de déneigement d'une durée d'un an;

2022-07-100

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT D'UNE DURÉE D'UN AN;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden a invité trois soumissionnaires à offrir ses services pour les travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier municipal pour la saison hivernale 2022-2023, soit Bertrand Ostiguy Inc, Déneigement et Transports Bachand Inc et Excavation G.A.L. Inc.;

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu'à 10 heures le 29 juin 2022 pour déposer leurs offres de services;

ATTENDU QUE tous les soumissionnaires invités ont déposé une offre de services dans les délais requis.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille

Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de du village de Warden octroi le contrat de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 au plus soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bertrand Ostiguy Inc. au montant de 40,221.70 \$ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires pour couvrir ces dépenses soient prévues au budget pour l'année 2023;

ADOPTÉE

9.2 Confirmation de l'aide financière à la voirie locale – Volets particuliers d'amélioration;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la correspondance reçue confirmant une aide financière de 30,000.00 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des projets particuliers d'amélioration.

9.3 Confirmation de l'aide financière à la voirie locale – Volet entretien;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la correspondance reçue confirmant une aide financière de 10,431.00 \$ concernant le volet entretien incluant le déneigement du réseau routier local.

10.URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Adoption du règlement 2022-163 concernant l'ajout au règlement de zonage concordance 2017-127 concernant l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies ;

2022-07-101

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-163 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCORDANCE 2017-127 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE WARDEN

RÈGLEMENTS 2022-163 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCORDANCE 2017-127 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 2017-127 », sous le numéro de résolution 2017-12-150;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, le 10 mars 2021, le Règlement numéro 2021-340 (entrée en vigueur le 4 juin 2021) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'interdire l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden doit intégrer les normes du règlement dans sa propre réglementation municipale afin d'assurer la concordance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2022;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 9.13 est ajouté par l'insertion, des mots « Il est prohibé sur l'ensemble du territoire toute implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies. »

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

PHILIP TÉRAULT, MAIRE

ROBERT DÉSILETS
général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	1 ^{er} juin 2022
Adoption premier projet de règlement	1 ^{er} juin 2022
Séance de consultation :	6 juillet 2022
Adoption:	6 juillet 2022
Avis publique d'entrée en vigueur :	7 juillet 2022
Transmission à la MRC;	7 juillet 2022

10.2 Adoption du règlement 2022-164 concernant l'ajout au règlement administratif 2017-131 concernant l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies;

2022-07-102 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-164 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-131 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES;

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE WARDEN

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-164 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-131 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement intitulé « Règlement administratif », sous le numéro de résolution 2017-131;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, le 10 mars 2021, le Règlement numéro 2021-340 (entrée en vigueur le 4 juin 2021) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'interdire l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden doit intégrer les normes du règlement dans sa propre réglementation municipale afin d'assurer la concordance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2022;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le chapitre 15 est modifié comme suit :

A. En ajoutant dans l'ordre alphabétique la définition spécifique suivante :

CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES

Tout endroit physique où sont regroupés et entreposés différents équipements électroniques ou informatiques, dont notamment des serveurs informatiques, des ordinateurs centraux et des équipements de stockage de données, qui offrent un service de traitement, de production ou d'entreposage de données. De façon plus particulière, ces lieux servent notamment à :

1° Emmagasiner les informations nécessaires aux activités d'une entreprise tout en offrant une mutualisation d'un service d'hébergement des données à plusieurs entreprises dans un même endroit;

2° Offrir un service de registres de transactions, de stockage et de transmission d'informations en utilisant la technologie de la chaîne de bloc qui sert, entre autres, à soutenir le minage de la cryptomonnaie

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PHILIP TÉTRAULT, MAIRE

ROBERT DÉSILETS
général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	1 ^{er} juin 2022
Adoption premier projet de règlement	1 ^{er} juin 2022
Séance de consultation :	6 juillet 2022
Adoption:	6 juillet 2022
Avis publique d'entrée en vigueur :	7 juillet 2022
Transmission à la MRC;	7 juillet 2022

10.3 Rapport mensuel des inspecteurs;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports mensuels des inspecteurs de la municipalité.

10.4 Ajout d'un membre du conseil municipal (remplaçant) au sein du Comité Consultatif D'Urbanisme ;

2022-07-103

AJOUT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL (REMPLAÇANT) AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a adopté son règlement 2014-103 concernant son comité consultatif d'urbanisme en février 2014 ;

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement définit la composition de ce comité à trois membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Warden et ayant droit de vote à ladite municipalité et de deux membres du conseil municipal. L'inspecteur municipal en bâtiment et environnement agira comme secrétaire;

ATTENDU QUE l'article 4 de ce règlement définit la durée du mandat des membres du C.C.U. à deux ans ;

ATTENDU QUE suite à situation dernièrement vécue où les deux membres du conseil municipal n'étaient pas disponible, nous ajoutons le nom de madame Barbara Talbot comme membre du conseil municipal à titre de remplaçante;

ATTENDU QUE suite à cet ajout, les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme sont;

Monsieur Serge Blanchard membre du conseil municipal et président du Comité

Monsieur Guillaume Camille	membre du conseil municipal
Monsieur Bruno Delorme	membre du conseil municipal
Madame Barbara Talbot	membre du conseil municipal (remplaçante)
Monsieur Benoit Couture	membre résident
Monsieur Jean – Claude Beaumont	membre résident
Monsieur Mathieu Charrette	membre résident
Monsieur Alexandre Beaulieu	membre résident
Monsieur Stéphane Verreault	membre résident
Madame Julie Guilmain	secrétaire

Sur une proposition de; Monsieur Serge Blanchard

Appuyé par ; Madame Normande Hébert

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'ajout de madame Barbara Talbot à titre de membre du conseil municipal (remplaçante) au sein du comité consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉE

11.LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande d'aide financière au Fonds Région et ruralité – Volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

2022-07-104

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 4 DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden désire améliorer son offre face aux citoyens et touristes de la municipalité afin de leur faire connaître et découvrir l'histoire et la beauté de celle-ci;

ATTENDU QUE ce projet pourrait s'ajouter aux attraits touristiques régionaux de la MRC Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE ce projet pourrait aussi attirer l'attention des cyclotouristes circulant sur la piste cyclable;

Sur la proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden dépose une demande d'aide financière au Fonds Région et Ruralité pour la réalisation de son projet l'Écho de Warden située au cœur de la municipalité.

QUE le conseil de la municipalité de Warden mandate son maire et/ou son directeur général à signer tous documents pertinents en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

12.PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance

13.LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-07-105

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

appuyée par : Monsieur Serge Blanchard

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19h56

ADOPTÉE

Adopté ce 7 septembre 2022

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Philip Tétrault
maire